

l'article XI du décret *Ne temere* nous semble d'une spéciale importance. En voici le texte :

“ Ces lois (c'est-à-dire les prescriptions du présent décret) sont en vigueur pour ces mêmes catholiques dont il est parlé plus haut, s'ils contractent des fiançailles ou le mariage avec des non-catholiques soit baptisés, soit non baptisés, même après l'obtention de la dispense d'empêchement de religion mixte ou de disparité du culte, à moins qu'il n'en ait été établi autrement par le Saint-Siège pour une région ou un lieu particulier.”

Cela voudrait dire que, même si l'une des parties était protestante, le mariage pour être valide devrait être contracté suivant les règles de l'Eglise catholique, à moins que le Pape n'en décide autrement pour certains pays et certaines régions. Les dispositions du décret *Ne temere* ne doivent être applicables qu'après Pâques 1908.

Le télégraphe nous annonce un autre acte du Saint-Siège, plus solennel encore que celui dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. C'est une Encyclique du Souverain Pontife sur le modernisme. Elle est comme le développement et le commentaire du *Syllabus* récemment publié. Les dépêches nous donnent un résumé des dispositifs de cette Lettre pontificale. Règle générale, ces analyses télégraphiques ne brillent pas par l'exactitude. Cependant on peut y découvrir quelle est la portée générale du document dont il s'agit. Le Pape donne évidemment des directions très sévères relativement aux tenants de l'école que l'on est convenu d'appeler moderniste. Il prescrit de les éloigner du professorat et du gouvernement des maisons d'éducation. Il défend la lecture des publications imbuées de l'esprit novateur. Il décrète la formation, dans chaque diocèse, d'un comité de censure chargé de rechercher et de signaler les publications dangereuses pour la foi des fidèles. Il défend au clergé de prendre la direction de journaux et de revues sans l'assentiment de l'Ordinaire. Il interdit les congrès ecclésiastiques, sauf dans de rares occasions. Il ordonne la formation, dans les diocèses, d'un Conseil chargé de combattre les erreurs modernes. Nous croyons que ceci donne une idée assez exacte de l'Encyclique. Mais à notre avis, plusieurs des expressions employées par les résumés des agences transatlantiques sont de nature à fausser le sens de ce document.